

Ces événements n'inspirent guère confiance dans la politique de Glasnost, mais il faut espérer des changements dans l'avenir.

* * *

LE PROGRAMME SPÉCIAL D'AIDE AUX PRODUCTEURS DE GRAINS DU CANADA

L'ÉMISSION DE CHÈQUES AUX PRODUCTEURS ONTARIENS DE SOYA

M. Sid Fraleigh (Lambton—Middlesex): Monsieur le Président, contrairement à ce que prétendent certains députés de l'opposition, le Programme spécial d'aide aux producteurs de grains du Canada fonctionne bien et les chèques sont distribués aux producteurs le plus rapidement possible. Fin mars, environ 33 000 producteurs n'appartenant pas à la zone de la Commission du blé avaient reçu un premier versement en fonction de la superficie de l'an dernier. Ceux qui n'ont pas reçu leur chèque, ce sont les producteurs ontariens qui avaient des surfaces en soya en 1987. Leurs versements, calculés en fonction des demandes de l'an dernier, vont partir d'ici à la fin avril.

Ce retard était inévitable en raison des changements du régime de production, le blé d'hiver et le maïs de 1986 ayant été remplacés par le soya en 1987. A cause de ces changements de produit, le règlement du premier versement aux producteurs de soya ne pouvait être calculé qu'en fonction des dossiers du programme 1986. Les changements de culture ont d'abord été remarqués par les associations de producteurs et, après consultation de ces dernières et des autres producteurs, il a été décidé de baser le programme de cette année sur les demandes de 1987. On a préféré faire attendre la distribution du premier versement plutôt que de verser des sommes en trop.

Rien n'est épargné pour que cet argent soit entre les mains des producteurs avant les semailles du printemps, afin de leur fournir des rentrées pour leur faciliter les ensemencements de 1988.

* * *

LES COMMUNICATIONS

L'INCIDENCE DE LA TAXE SUR LES HABITANTS DU NORD

Mme Audrey McLaughlin (Yukon): Monsieur le Président, les Canadiens des régions rurales et septentrionales sont victimes de l'injustice des politiques gouvernementales. A cause de la taxe de 10 p. 100 imposée sur les télécommunications le 1^{er} janvier de cette année, les appels locaux et interurbains effectués à partir des téléphones mobiles sont taxés, même si les appels locaux effectués à partir des téléphones ordinaires ne le sont pas.

Pour beaucoup d'habitants du Grand Nord et des régions rurales, le téléphone mobile n'est pas un luxe, mais une absolue nécessité. Par définition, il faut automatiquement passer par l'interurbain pour communiquer avec l'école des enfants, avec le médecin, avec le dentiste ou avec le voisin quand on est rural. Ne serait-ce que pour des raisons de sécurité, beaucoup

Article 21 du Règlement

de septentrionaux jugent indispensable d'avoir un téléphone mobile dans leur véhicule, sur leur circuit de trappe ou dans leur cabane. D'autres ont besoin de téléphones mobiles parce que leur métier les appelle à se rendre dans des régions isolées où il n'y a pas d'autres téléphones.

Il est tout à fait absurde et foncièrement injuste de taxer les appels effectués dans le Grand Nord ou dans des régions isolées à partir de téléphones mobiles. J'invite le gouvernement à supprimer cette taxe injuste. Nous ne demandons pas un traitement de faveur, simplement un traitement équitable.

* * *

[Français]

LES FORCES ARMÉES CANADIENNES

LA VENTE DE LA STATION DE SENNETERRE

M. Guy St-Julien (Abitibi): Monsieur le Président, la vente de la station des Forces canadiennes de Senneterre a été annoncée le 8 mars dernier. Cette vente s'inscrit dans le cadre du programme de fermeture des 17 stations de la ligne CADIN/Pinetree, annoncé en 1985.

Depuis l'annonce de la fermeture de cette base, j'ai collaboré de très près avec le comité de relance, le conseil municipal, les représentants des Forces canadiennes et les employés de la base et de Travaux publics Canada.

La ville de Senneterre a demandé d'acquérir cette propriété, la considérant comme un élément important de sa politique de développement économique.

J'aimerais mentionner le travail exceptionnel du major Gabriel Tremblay, du maire Denis Sawyer et des échevins, de messieurs Roger St-Pierre, Jean Roy, président du PDC et du directeur général de la ville, M. Yvon Boucher.

Monsieur le Président, j'ai pleinement confiance en la capacité de la ville de Senneterre de faire un excellent usage de cette magnifique station.

* * *

[Traduction]

LES AFFAIRES MUNICIPALES

LA SEMAINE DES ADMINISTRATIONS LOCALES EN ONTARIO

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, cette semaine, celle du 11 au 15 avril, a été désignée la semaine des administrations locales en Ontario. Je voudrais profiter de l'occasion pour féliciter le ministre des affaires municipales, M. John Eakins, d'avoir pris l'initiative qui en est à sa quatrième année. L'adjoint parlementaire de M. Eakins, M. David Neumann, le député de Brantford à l'Assemblée législative de la province, est venu dans la région d'Ottawa pour faire la promotion de cette initiative particulière. Outre Ottawa, il compte se rendre dans les municipalités de Kemptville, Merrickville et Brockville, entre autres, pour faire la publicité de cette semaine des administrations locales.